FORFAIT MOBILITE DURABLE

Comme chaque année, ce forfait a vocation à assurer la prise en charge des frais engagés par les agents au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail à l'aide d'un mode de transport alternatif et durable.

Dans la fonction publique, le montant du forfait mobilités durables est fixé à 300 € par an, avec une modulation possible en fonction du nombre de jours d'usage d'un moyen de transport durable.

N'OUBLIEZ PAS DE REMPLIR VOTRE FORMULAIRE AUPRES DE VOS RESSOURCES HUMAINES.

DU BLEU CFTC DANS NOS SECTIONS

GROUPEMENT HOSPITALIER SELESTAT– OBERNAI

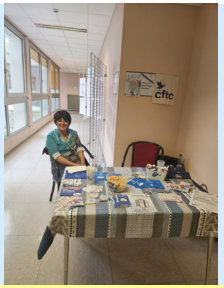

CENTRE HOSPITALIER DE WISSEMBOURG

EHPAD DE WILLGOTTHEIM

ADHEREZ A LA CFTC

POUR 4,56 € PAR MOIS
Avec ACL
après déduction fiscale faite

AVANTAGES CULTURE LOISIRS

Des avantages de comité d'entreprise pour tous :
www.avantages-culture-loisirs.fr

Flashez-moi pour adhérer en ligne sur CFTC-67.FR

Syndicat CFTC
Santé Sociaux du Bas-Rhin
4 rue du Dr OBERKIRCH 67600 SELESTAT

Sandra ADE : 07.82.16.54.10
Sandra WENDLING : 06.82.62.53.02
Abassia BOUAZZA : 06.80.32.10.69

Syndicat cftc SANTE SOCIAUX BAS-RHIN

NOVEMBRE/DECEMBRE 2024

GIPA, GEL DU POINT D'INDICE, HAUSSE DU DELAI DE CARENCE, BAISSE DES INDEMNITES MALADIE, LES AGENTS PASSENT A LA CAISSE…

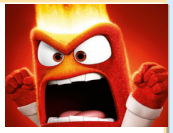

L'annonce de la non reconduction de la GIPA, confirmée par l**e ministre de la Fonction publique,** a fait l'effet d'une **onde de choc** parmi les agents publics.

La **CFTC** regrette que ce dispositif, **vital pour compenser la perte de pouvoir d'achat** de milliers de fonctionnaires confrontés à une inflation galopante, soit ainsi balayé **sans alternatives de compensation**.

Pour la **CFTC Santé Sociaux**, les « **contraintes budgétaires** » évoquées par le gouvernement sont une **justification inacceptable**, appliquée **sans discernement** sur des agents publics dont le travail constitue l'**ossature des services publics en France**.

La **CFTC** souligne que les **fonctionnaires, en première ligne** pour garantir les services essentiels dans des domaines comme la **santé, l'éducation, et la sécurité**, méritent des **conditions de vie et de travail respectueuses de leur engagement**.

La **CFTC réclame non seulement la réintroduction de la GIPA,** mais également une **revalorisation urgente du point d'indice** pour aligner les salaires sur le coût de la vie.

Il est hors de question de voir les fonctionnaires financer les politiques d'austérité aux dépens de leur propre stabilité économique et de leur dignité!

Le gouvernement entend rapprocher un peu plus la fonction publique du secteur privé en ajoutant deux jours de carence aux fonctionnaires en cas d'arrêt maladie en 2025 et en réduisant l'indemnisation en cas d'absence pour raison de santé, qui ne serait plus de 100 % mais de 90 % du traitement indiciaire.

Ne devrait-il pas plutôt mettre en place des politiques de prévention des arrêts de travail ?

La CFTC restera attentive aux décisions du Gouvernement et sollicitera, autant qu'il sera nécessaire, des dialogues sociaux.

LA PRECARITE DES ETUDIANTS EN SANTE,

UNE PREOCCUPATION CFTC

Une l'enquête nationale initiée par la Conférence des doyens des facultés de médecine, met en évidence la précarité croissante des étudiants en santé. Cette étude révèle des défis financiers et psychologiques importants, qui impactent directement le bien-être et les conditions d'études de nos futurs soignants.

Pour la **CFTC**, ce constat est particulièrement inquiétant car il touche à l'avenir même de notre système de santé. La précarité et l'épuisement auxquels sont confrontés ces étudiants risquent de décourager de nouvelles vocations. En affaiblissant la relève, ces problèmes aggravent les déserts médicaux et affectent l'accès aux soins dans nos territoires.

Face à cette situation urgente, la **CFTC** appelle à des actions concrètes :

- renforcer les aides sociales,
- améliorer l'accès aux services de santé mentale pour les étudiants en santé,
- mettre en place un accompagnement adapté tout au long de leurs études.

Les universités, les pouvoirs publics et les acteurs sociaux doivent se mobiliser pour offrir aux soignants de demain un cadre de formation stable et rassurant.

Cette réalité n'est sans doute pas propre aux étudiants en santé. Elle touche aussi d'autres filières longues.

La **CFTC** reste vigilante sur ces questions et appelle à une prise de conscience collective pour soutenir tous les futurs professionnels engagés dans des études exigeantes.

La **Fédération CFTC Santé Sociaux** est convaincue que la réussite des étudiants dépend de leur capacité à se concentrer pleinement sur leurs études, sans avoir à lutter pour les financer. Leur bien-être aujourd'hui est essentiel pour garantir un système de santé solide et des services de qualité demain.

PROPOSITION DE LOI
RECONNAISSANCE DE LA PENIBILITE DES METIERS DITS « FEMINISES »

À la suite d'une table ronde à l'Assemblée nationale, où était discutée la proposition de loi visant à reconnaître la pénibilité des métiers dits « féminisés », **Marion MILED** et **Aurélie LEFEVRE**, représentantes de la **CFTC à la Fédération Santé sociaux,** ont pris la parole pour défendre les droits de milliers de travailleuses.

La **CFTC** considère que la reconnaissance de la pénibilité des métiers dits « féminisés » est une étape cruciale pour garantir des droits et une protection accrue aux travailleuses qui occupent des postes essentiels. Ces métiers, souvent exercés dans l'ombre, impliquent des contraintes physiques et émotionnelles importantes, comme le port de charges, les postures prolongées, et l'accompagnement de personnes en souffrance, que ce soit dans le soin, l'aide à domicile ou le secteur médico-social.

Pour la CFTC, cette proposition de loi est indispensable pour avancer sur trois axes fondamentaux :

1. Reconnaître la pénibilité émotionnelle : la **CFTC** souhaite intégrer les contraintes émotionnelles dans le Compte Professionnel de Prévention (C2P).
2. Élargir à la Fonction Publique Hospitalière et renforcer la prévention et la formation : la **CFTC** appelle à étendre les droits du C2P aux agents de la Fonction Publique Hospitalière, souvent exposés à des conditions de travail pénibles sans disposer des mêmes dispositifs de prévention que dans le privé.
3. Encourager la mixité des métiers : la **CFTC** considère que la mixité est essentielle et propose des campagnes de sensibilisation visant à attirer davantage d'hommes. Cette démarche permettrait de réduire la charge de travail pour les femmes et de briser les stéréotypes de genre qui dévalorisent ces professions.

Au-delà de la protection et de la prévention, l'adoption de cette loi contribuerait également à redonner du sens aux métiers fortement féminisés comme ceux du soin qui souffrent depuis trop longtemps d'un manque de reconnaissance et d'une valorisation insuffisante, des conditions dignes, où leurs compétences et leur dévouement sont valorisés à leur juste valeur.

La **CFTC** restera force de proposition et active dans le dialogue social avec le Gouvernement.